



# COMMUNIQUÉ

Dans un reportage sur la délinquance en Guyane, le mercredi 21 juillet 2021, le média Guyane La 1ère, s'est fait l'écho d'un incident survenu dimanche dernier à Montsinéry-Tonnégrande.

Il s'agit en fait, d'un cas isolé et fortuit d'un individu fortement alcoolisé, non-résident dans la commune et hébergé très provisoirement chez une résidente du bourg de Montsinéry, lequel individu a été très rapidement maîtrisé par les forces de l'ordre, après avoir violenté un jeune enfant.

M. le Maire, Patrick LECANTE, indique que cet évènement malheureux ne remet pas en cause la tranquillité observée depuis plusieurs années dans la commune.

En cette période de vacances qui amène un grand nombre de personnes à venir visiter notre commune, il rappelle à tous les règles élémentaires du « Vivre ensemble » précisées par les arrêtés préfectoraux et municipaux, comme :

- L'interdiction de consommation d'alcool sur la voirie publique ;
- L'interdiction de vente d'alcool à des mineurs ;
- L'interdiction de la vente à emporter de boissons alcooliques appartenant aux groupes 3, 4 et 5, tous les jours entre 18h30 et 6h00 du matin.

M. Patrick LECANTE souhaite à toute la population de vivre leurs vacances « O'Péyi », dans le calme et la sérénité.

**Montsinéry-Tonnégrande, le 22 juillet 2021**

**Patrick LECANTE**  
**Maire de Montsinéry-Tonnégrande**